

Le local Loisirs Jeunes est géré par l'association Familles Rurales de Rohan. Il accueille les jeunes de 11 à 17 ans. Il est déclaré auprès de la Direction Départementales de la Jeunesse et des Sports ce qui engage l'animateur à respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Afin de vivre ensemble dans les meilleures conditions, il semble important de respecter quelques règles de conduite.

Pour toutes les activités proposées, sorties ou dans le cadre de l'accueil au sein de la structure, la directrice du Loisirs Jeunes se réserve le droit, en accord avec l'association, **d'exclure temporairement ou définitivement** le ou les jeunes qui n'auront pas respecté les règles ci-dessous :

- L'accès est réservé aux jeunes de 11 à 17 ans.
- Prévenir de votre arrivée (écrire son nom sur la fiche de présence à l'entrée du local) et de votre départ.
- Respecter les locaux (pas de pieds sur les fauteuils, les tables) et le matériel (le ranger après utilisation...).
- Ne pas courir
- Ne pas crier
- Chacun se doit de respecter l'autre, jeunes, animateurs, et adultes présents.

- La consommation d'alcool, de tabac, ou de substances illicites est interdite au sein et au bord du local, des sorties ou activités organisées sous peine d'exclusion définitive.
- Les jeunes pourront à leur guise s'absenter du local pendant les temps informels (période scolaire). Une fois sorti du local, ils ne sont plus sous la responsabilité de l'animateur.
- Les jeunes sont sous la responsabilité de l'animateur à partir du moment où ils se trouvent dans les locaux du Loisirs Jeunes ainsi que pendant les animations organisées par le Loisirs Jeunes.
- La responsabilité de l'animateur ne sera engagée à l'extérieur des locaux que lors des animations proposées par le Loisirs Jeunes (période de vacances).
- Durant les vacances scolaire des temps d'animation ou les jeunes s'inscrivent seront proposées ainsi que des soirées. Durant ce temps d'activité, les jeunes seront sous la responsabilité de l'animateur et ne pourront s'absenter en cours d'animation.
- Les lieux se salissent très vite et il est demandé aux jeunes qui fréquentent le local de participer aux tâches ménagères : passer le balai, vider les poubelles.....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement Du Loisirs Jeunes et m'engage à le respecter.

Le Jeune :

Le ou les représentants légaux :